

J. Clark & Son Ltee.

Edmundston, N.-B.

LIEUSE — MOISSONNEUSES — EPANDEURS
D'ENGRAIS — VOITURES DE FERME —
VOITURES DE PROMENADES — PRES-
SES à FOIN — ENGIN — BAT-
TEUSES — COURROIES — BANCS de
SCIE — MOULANGES — CENTRE
FUGES — ARRACHES-PATATES
— POELES — FOURNAISES
— BARATTES — MACHINE A
LAVER — HARNAIS.

ATTENTION: — Voyez notre bel assortiment de
HARNAIS de promenade et d'ou-
vrage. Demandez nos prix avant
d'acheter. Vous économiserez.

CONDITIONS DE PAIEMENT FACILES

SPECIAL!

PNEUS "FIRESTONE" 30x3½ \$9.45

TUBES de bonne qualité, 30x3½ \$1.95

FRANK E. FOURNIER, Gérant.

UN BEAU TYPE DE TAUREAU AYRSHIRE



A Vendre

Bouquets Spirituels, Offrandes
de messes, cartes de sympathies,
cartes de correspondance de deuil
au Bureau du "Madawaska."

EXPOSITION DU Comté de Madawaska LE 21 SEPTEMBRE 1926

Ouverte à tous les Cultivateurs qui appartiennent
aux Sociétés d'Agriculture de paroisse dans le
Comté de Madawaska.

\$700.00 — DISTRIBUES EN PRIX — \$700.00

En 1925 une grande ville fut
infectée par les moustiques. Le
Fly-Tox y fut envoyé par chars
et par expresse pour répondre à
la demande. La population ins-
ta pour avoir le merveilleux Fly
Tox, développé par l'une des
plus grandes instituts de recher-
ches de ce genre. Demander le
Fly-Tox chez votre épicer, dans
les boutiques avec libelles blenc.

Employez le Fly-Tox ce soir et dormez en paix.

Employez le Fly-Tox dans la cuisine et dans le garde-manger contre les fourmis et autres insectes.

La grande exposition annuelle
du comté de Madawaska aura lieu
à Edmundston, au Parc de cour-
ses, le mardi 21 septembre.

Cette exposition est ouverte à
tous les cultivateurs qui appar-
tiennent à leur société d'agricul-
ture de paroisse. L'entrée des ex-
hibits sera comme les années der-
nières de cinq sous par article ex-
posé.

Des juges étrangers exami-
neront les articles et les classeront
selon leur mérite. Les autres ar-
ticles du règlement seront:

REGLEMENTS

1—N'auront droit de concourir
ou d'exposer des exhibits, que les
membres des sociétés d'agricul-
ture ou d'instituts des Dames des
Comtés de Madawaska, qui auront
payé leur souscription annuelle
avant le 20 septembre.

2—Toutes les entrées devront
être ailes sur des blancs imprimés
ournies par le secrétaire ou les
directeurs.

3—Les blancs d'entrées de-
vront être remplies, indiquant les
numéros de sections, les noms des
articles exposés, et le nom et l'a-
dresse de l'exposant.

4—L'exposant recevra pour cha-
que entrée une carte portant son
numéro ainsi que le numéro de
la section. Cette carte devra être
attachée à l'animal ou à l'article
exposé.

5—Chaque exhibit devra être
la propriété de l'exposant.

6—Aucun animal ne pourra
concourir dans plus d'une section
excepté les sections des groupes
et les spéciaux.

7—Tous les animaux en cou-
rours devront être convenable-
ment attachés et porter une car-
te, montrant sa date de naissance.

8—Dans les classes de races
pures chaque animal devra être
enregistré et le propriétaire de-
vra pouvoir montrer le certificat
d'enregistrement.

9—Les volailles devront être
mises dans des cages avec une
porte acile à ouvrir.

10—Les produits domestiques
devront avoir été fabriqués par le
compétiteur lui-même ou elle-
même, un membre de sa famille
ou quelqu'un sous sa direction.

11—Il est absolument défendu
de faire connaître ses exhibits
aux juges avant ou pendant que
ceux-ci sont en devoir.

12—Les exhibits devront être
dans la salle d'exposition ou sur
le terrain avant dix heures du
matin le jour de l'exposition.

13—Les juges commenceront à
juger à onze heures précises.

14—Dans le cas où il n'y a qu'un
exposant dans une classe les
juges réserveront le droit de con-
férer un premier, deuxième ou
troisième prix, selon le mérite de
l'animal ou de l'article exposé.

15—Les difficultés surgissant
dans le concours seront réglées
par les directeurs ou le comité
exécutif.

16—Le rapport des juges sera
publié dans la presse locale.

17—Quinze jours après telle pu-
blication s'il n'y a pas de plaintes
par écrit contre le jugement le
rapport sera adopté.

18—Toute plainte contre les ju-
ges devra être rapportée directe-
ment aux directeurs.

19—Le paiement des prix n'au-
ra lieu que sur réception de l'oc-
troï du Gouvernement.

20—Ces règlements n'ont force
et effet que cette présente année
et il est entendu que ni le comi-
té-exécutif ni les directeurs de
l'exposition ne peuvent être re-
sponsables des accidents
et des dommages qui peuvent sur-
venir sur le terrain d'exposition.

Page Agricole

LISTE DES PRIX

ESPECE CHEVALINE			
1—Etalons enregistrés,			
2—Juments enregistrées,	\$10.00	6.00	4.00
3—Poulains et poulisches enregistrés,	10.00	6.00	4.00
4—Chevaux de trait, 1350 lb et plus,	6.00	4.00	2.00
5—Chevaux d'utilité générale, 1100, à 1350 lb,	5.00	3.00	2.00
6—Poulains d'un an à 2 ans,	4.00	2.50	1.50
7—Poulains moins d'un an,	3.00	2.00	1.00
8—Taureaux enregistrés de trois ans et plus,	10.00	8.00	6.00
9—Taureaux enregistrés, un an et plus,	8.00	6.00	4.00
10—Vaches enregistrées,	5.00	3.00	2.00
11—Vaches, bétail commun de tout âge,	3.00	2.00	1.50
12—Génisses, bétail commun, un an à 2 ans,	3.00	2.00	1.50
13—Génisses, bétail commun, 6 mois à un an,	2.00	1.50	1.00
14—Génisses, bétail commun, moins de 6 mois,	2.00	1.50	1.00
15—Taureaux enregistrés propriété d'une Société d'Agriculture,	5.00	4.00	3.00

ESPECE OVINE			
17—Béliers, pure race, tout âge,	4.00	3.00	2.00
18—Brebis pure race, tout âge,	4.00	3.00	2.00
19—Agnelles de l'année, race pure,	3.00	2.00	1.50
20—Brebis, race croisée, tout âge,	2.00	1.50	1.00
21—Agnelles de l'année, croisées,	1.50	1.00	.75
22—Moutons de boucherie, moins de 2 ans,	2.00	1.50	1.00

ESPECE PORCINE			
23—Verrats, pure race, tout âge,	3.00	2.00	1.50
24—Truies, pure race, tout âge,	3.00	2.00	1.50
25—Truies, race croisée, tout âge,	2.00	1.50	1.00
26—Meilleur porc à bacon, 6 mois et plus,	2.00	1.50	1.00
27—Meilleur porc à bacon, moins de 6 mois,	2.00	1.50	1.00

ANIMAUX DE LA BASSE-COUR			
28—1 coq et 3 poulettes, Rhode-Island,	2.00	1.50	1.00
29—1 coq et 3 poulettes, Plymouth Rock,	2.00	1.50	1.00
30—1 coq et 3 poulettes, Wyandotte blanches,	2.00	1.50	1.00
31—Oies, 1 mâle et une femelle,	2.00	1.50	1.00
32—Dindes, un mâle et une femelle,	2.00	1.50	1.00
33—Canards, un mâle et une femelle,	2.00	1.50	1.00
34—Lapins, un mâle et une femelle,	2.00	1.50	1.00

PRODUITS DE LA FERME			
35—Patates Montagne Verte, ½ boisseau,	2.00	1.50	1.00
36—Patates Irish Cobbler, ½ boisseau,	2.00	1.50	1.00
37—Patates, autres variétés blanches,	1.50	1.00	.75
38—Patates de couleurs,	1.50	1.00	.75
39—Choux de Siam, 6 pour animaux,	2.00	1.50	1.00
40—Carottes pour la table, 6,	1.50	1.00	.75
41—Choux, 3,	1.50	1.00	.75
42—Concombres, 3 pour la table,	1.50	1.00	.75
43—Tomates rouges, 6,	1.50	1.00	.75
44—Tomates vertes, 6,	1.50	1.00	.75
45—Navets (raboies), 3,	1.50	1.00	.75
46—Blé d'Inde sur épis, 6,	1.50	1.00	.75
47—Betteraves pour la table, 6,	1.50	1.00	.75
48—Betteraves à vaches, 3,	1.50	1.00	.75
49—Oignons, 6,	1.50	1.00	.75
50—Oignons à patates, 12,	1.50	1.00	.75
51—Citrouilles, la plus grosse,	1.50	1.00	.75
52—Courges, 1, la meilleure pour la table,	1.50	1.00	.75
53—Potirons, 2,	1.50	1.00	.75
54—Céleri, 3,	1.50	1.00	.75
55—Choux-fleurs, 3,	1.50	1.00	.75
56—Panais, 6,	1.50	1.00	.75
57—Poireaux, 6,	1.50	1.00	.75
58—Meilleure collection de légumes,	2.00	1.50	1.00

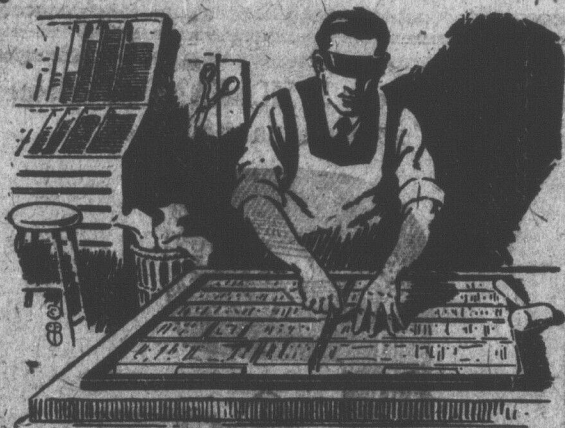
GRAINS			
61—Blé, 1 minot,	1.00	1.00	.75
62—Avoine, 1 minot,	1.50	1.00	.75
63—Orge, 1 minot,	1.50	1.00	.75
64—Sarrasin, 1 minot,	1.50	1.00	.75
65—Pois des champs, 15 lb,	1.50	1.00	.75
66—Fèves blanches, 5 lb,	1.50	1.00	.75
67—Fèves oeil jaune, 5 lb,	1.50	1.00	.75
68—Fèves colorées, 5 lb,	1.50	1.00	.75
69—Trèfle rouge, ½ minot,	2.00	1.50	1.00
70—Graine de lin, ½ minot,	2.00	1.50	1.00
71—Graine de lin, 6 pouces,	1.00	.75	.50
72—Gerbe de blé, 6 pouces,	1.00	.75	.50
73—Gerbe d'avoine, 6 pouces,	1.00	.75	.50
74—Gerbe d'orge, 6 pouces,	1.00	.75	.50

PRODUITS DOMESTIQUES			
75—Sucre d'érable, 2 livres,	1.50	1.00	.75
76—Sirop d'érable, 1 pinte,	1.50	1.00	.75
77—Conserves de viandes, 2 pots,	1.50	1.00	.75
78—Conserves de fruits, 2 pots,	1.50	1.00	.75
79—Conserves de légumes, 2 pots,	1.50	1.00	.75
80—Pain du pays, 5 lb,	1.50	1.00	.75
81—Beurre en livres, 5 lb,	2.00	1.50	1.00
82—Beurre en jarre de 5 lb,	2.00	1.50	1.00
83—Savon du pays,	1.50	1.00	.75
84—Miel en bocal,	1.50	1.00	.75
85—Miel en rayon,	1.50	1.00	.75
86—Pommes, toutes variétés, 5,	1.50	1.00	.75
87—Pommettes, 10,	1.50	1.00	.75
88—Gâteaux,	1.50	1.00	.75

TRAVAUX DOMESTIQUES			
89—Mittaines ou gants en laine,	1.50	1.00	.75
90—Bas en laine tricotés à la main,	1.50	1.00	.75
91—Gilets en laine pour hommes,	1.50	1.00	.75
92—Gilets en laine pour dames,	1.50	1.00	.75
93—Etoffe du pays, 5 verges,	1.50	1.00	.75
94—Couvrettes tout laine, 1,	1.50	1.00	.75
95—Couvrettes laine et coton, 1,	1.50	1.00	.75
96—Catalogues, 1,	1.50	1.00	.75
97—Couvrepieds, laine et coton, 1,	1.50	1.00	.75
98—Tapis en guenilles, crochétés, 1,	1.50	1.00	.75
99—Tapis en laine crochétés, 1,	1.50	1.00	.75
100—Draps en toile du pays, lin ou coton, 1,	1.50	1.00	.75
101—Serviettes, lin ou coton, la paire,	1.50	1.00	.75
102—Broderie blanche, 1 morceau,	1.50	1.00	.75
103—Broderie en couleur, 1 morceau,	1.50	1.00	.75
104—Coussins de sofa, 1,	1.50	1.00	.75
105—Peinture à l'huile, 1 exhibit,	1.50	1.00	.75
106—Ouvrage à l'éclat, un morceau,	1.50	1.00	.75

SOYEZ SURS D'APPORTER LA QUANTITE RE-
QUISE, NI PLUS NI MOINS.

Nous Soignons Notre Travail



La Promptitude et le Soin Ont Rendu
Notre Atelier Populaire.

NOUS IMPRIMONS TOUT

Nous Exécuterons à Votre Satisfaction:

Tous les travaux d'impression:
Journaux, Pamphlets,
Dépliants, Prospectus,
Circulaires, Placards,
Cartes de toutes sortes,
Enveloppes, etc., etc.

Tous les travaux de:
Rédaction d'annonces,
Traduction,
Préparation de circulaires,
Organisation de ventes,
Etc., Etc.

Pour tous genres d'impressions adressez-vous à:

LE MADEWASKA

Edmundston, N.-B.

Casier 159

TELEPHONE 75